

DEC132120DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu le projet de convention quinquennale 2011-2015 de site entre l'Université de Toulouse, l'Université Toulouse 1 Capitole, l'Université Toulouse 2 – Le Mirail, l'Université Toulouse 3 – Paul Sabatier, l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT), l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse (INSAT), l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) et le CNRS,

DECIDE :

Article 1. – Délégation est donnée à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention quinquennale de site entre l'Université de Toulouse, l'Université Toulouse 1 Capitole, l'Université Toulouse 2 – Le Mirail, l'Université Toulouse 3 – Paul Sabatier, l'INPT, l'INSAT, l'ISAE et le CNRS.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juillet 2013

Alain Fuchs